



MAIRIE
de
PONTAMAFREY-MONTPASCAL
73300

PROCES VERBAL

de la réunion du Conseil municipal

en date du 20 mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt du mois de mars à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Pontamafrey-Montpascal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur FALQUET Philippe, maire.

Présents : FALQUET Philippe, STASIA Jean-Michel, AVANZI Louis, BOIS Corinne, CHAVANON Céline, DUPRAT Jean-Etienne, PAUCHARD Xavier, ROUSSEAU Pascal.

Absents excusés : CHENE Alain (procuration à ROUSSEAU Pascal), JOULINS Laurent (procuration à STASIA Jean-Michel), TRUCHET Kelly.

Secrétaire : AVANZI Louis.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2017

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 concernant la Commune, le Centre Communal d'Action Sociale, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés par le Receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent aucune observation ni réserve de sa part.

Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2017

Monsieur le Maire présente les différents comptes administratifs de l'exercice 2017 qui se résument ainsi :

Commune

- section Fonctionnement	excédent de	257 983.11 €
- section Investissement	excédent de	2 200.34 €
Il en ressort donc un excédent global de		260 183.45 €
Votants : 9	pour : 9	contre : 0

C.C.A.S

- section Fonctionnement	excédent de	735.68 €
- section Investissement	excédent de	225.62 €
Il en ressort donc un excédent global de		961.30 €
Votants : 9	pour : 9	contre : 0

Affectation des résultats de l'exercice 2017

Le Conseil municipal décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

Commune

Section Fonctionnement	559 193.11 €	au compte report à nouveau
Section Investissement	83 255.96 €	au compte 1068

Vote des taux d'imposition pour l'année 2018

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux notamment :

- les limites de chacun d'après la loi actuelle,
- les taux appliqués l'année précédente et le produit attendu cette année.

Le Conseil municipal,

- considérant les taux existants et la nécessité de ne pas surimposer les contribuables,
 - considérant les allocations compensatrices,
 - considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales,
- et après en avoir délibéré, ne fixe aucune augmentation et décide à l'unanimité de conserver pour l'année 2018 les mêmes taux d'imposition que ceux fixés pour l'année 2017, soit :

Taxes	Taux année précédente	Taux votés
T.H.	0.59	0.59
F.B.	14.31	14.31
F.N.B.	55.63	55.63

Vote des budgets primitifs de l'exercice 2018

Le Conseil municipal vote les budgets primitifs de l'exercice 2018 qui s'équilibrent en recettes et en dépenses comme suit :

Commune

Section Fonctionnement	1 416 250.79 €	
Section Investissement	772 399.25 €	
Votants : 10	pour : 10	contre : 0

Régie électrique

Compte administratif

Monsieur AVANZI Louis présente le compte administratif du fait du retrait de Messieurs FALQUET Philippe, Maire et Monsieur STASIA Jean-Michel, Président de la Régie électrique. Le compte administratif de l'exercice 2017 se résume ainsi :

- section Fonctionnement	excédent de	5 930.15 €
- section Investissement	excédent de	21 185.68 €
Il en ressort donc un excédent global de		27 115.83 €
Votants : 10	pour : 10	contre : 0

Affectation des résultats de l'exercice 2017

Le Conseil municipal valide l'affectation des résultats de la Régie électrique :

Section Fonctionnement	230 311.51 €	au compte report à nouveau
Section Investissement	30 306.51 €	au compte report à nouveau

Budget primitif 2018

L'assemblée approuve le budget 2018 de la Régie électrique qui se présente comme suit :

Section Fonctionnement	Dépenses :	342 330.00 €	Recettes :	554 311.51 €
Section Investissement	Dépenses :	12 000.00 €	Recettes :	66 536.51 €
Votants : 10	pour : 10	contre : 0		

Agriculture / Prédation du loup

Monsieur le Maire explique que, face à la détresse des territoires ruraux et de mont, eu égard aux nouvelles dispositions du plan-loup 2018-2023, il demeure important de se pencher sur la problématique liée à l'augmentation du nombre de loups (canis lupus) et sur ses conséquences dans bon nombre de départements français.

Par conséquent, il donne lecture de la motion des territoires transmise par la FDSEA des Savoie et propose à l'assemblée de se prononcer quant à la pertinence de ce document.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, soutient la motion des territoires.

Votants : 10 pour : 7 contre : 1 abstention : 2

Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que cette dernière a prévu de réaliser, durant l'année 2018, des travaux d'enrobé sur la route communale reliant Montpascal et le col du Chaussy, dans son intégralité.

En effet, les conditions hivernales, particulièrement défavorables, ont considérablement dégradé l'infrastructure qui nécessite une remise en état dans les plus brefs délais, afin d'enrayer le processus de dégradation.

Il précise que les crédits nécessaires à ces travaux sont inscrits dans le BP 2018, en section d'investissement, à l'opération 112.

Après consultation des entreprises, le coût des travaux d'enrobé s'élève à 125 000 € HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter le fond de concours de la 3CMA, afin de minimiser l'impact financier important, et au vu de la connotation intercommunale de cette route à vocation touristique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de concrétiser cette demande auprès de la 3CMA.

Projet de fusion des communes de l'Adret

Monsieur le Maire présente l'offre financière de l'AGATE, l'Agence alpine des Territoires, pour l'accompagnement et l'assistance technique du projet de fusion des communes de l'Adret.

Le Conseil municipal donne son accord de principe quant à la participation financière de la commune et charge l'AGATE de réaliser la prestation décrite ci-dessus.

La séance est levée. Il est 23 h 55.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 24 avril 2018 à 20 h 00.

Pour diffusion
Le Maire